

GROUPE MAJORITAIRE : Union pour Peymeinade

LE PLAISIR DE BLOQUER - L'IRRESPONSABILITE DES OPPOSANTS- NUIRE A LA VILLE

Le retrait des délégations du maire au 1^{er} adjoint, Jean-Claude Zejma, contraint à la démission et celle obligée aussi de l'adjoint aux finances, Jean-Marie Guenot, a changé le rapport des forces politiques. Les 9 de droite (EPAM (2) et sept révoqués ou démissionnés) se sont alliés au Groupe gauche (BVAP) pour contraindre le maire à la démission ! C'est mal le connaître car c'est un homme d'engagement et de vérité.

Depuis décembre 2018 donc, ils le harcèlent et perturbent le fonctionnement du conseil municipal. Depuis 4 ans, l'opposition « tatillonne » fait des recours, saisit le préfet pour des futilités et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), vote contre de nombreuses décisions utiles pour la commune. Ils quittent les séances pour provoquer la levée du conseil et le faire re-convoquer 4 jours plus tard.

Pour Rappel, ils ont voté **contre en 2018**

- Une décision modificative en novembre 2018 qui permettait d'utiliser une enveloppe de 385 000 de recettes inattendues
- Un budget provisoire en novembre et décembre 2018 en attendant le budget 2019, à voter en mars 2019 (à la 3^{ème} présentation du budget provisoire en février 2019, ils ont fini par le voter à moitié)
- Des rallonges pour des travaux (Salle spectacles ; vieux village, avenue Funel)

Le BLOCAGE continue en 2019

- Refus d'une réunion d'information sur la salle de spectacle **avec la présence de l'architecte** (voir l'article sur la salle de spectacles)
- Refus de présentation de cette salle en conseil municipal, alors qu'ils le demandaient
- Refus de participer au Débat d'orientation budgétaire (DOB) et quittent la séance ce qui nous a obligés à re-convoquer le conseil municipal 4 jours plus tard, ce qui a fait 3 conseils en 15 jours, avec le conseil consacré au budget du 7 mars !
- Injonction de convoquer le conseil à leur convenance
- Proposition farfelue de modifier le règlement intérieur pour contraindre le maire
- Proposition de modification des pouvoirs propres du

maire accordés par le conseil en début de mandat pour limiter ses décisions

- Proposition de créer une commission municipale pour débattre de la salle de spectacles dont on parle depuis 3 ans et pour laquelle ils ont voté 4,5 millions de crédits ! Le renfort des 2 adjoints «démissionnés» qui ont tout voté depuis 3 ans et qui ont soutenu ce projet leur donne l'occasion de s'opposer à ce projet indispensable à la commune. (voir article salle de spectacles)

Ces errements condamnent les services à faire, défaire, refaire. Et ils contribuent à renchérir les coûts de la salle de spectacle car il faudra bien relancer les marchés qui ont été interrompus suite à leur veto. Nous la ferons ! POUR VOUS en fin 2019 si le droit l'emporte ou en 2020.

Le personnel n'en peut plus de ces « bloqueurs » animés de revanche et de vengeance. Les élus du groupe sont consternés par tant de médiocrité et de mépris de la démocratie.

Le Grand Débat que le maire a organisé en 2 réunions a montré l'attachement des citoyens à leur maire et le nôtre ne manque jamais de donner la « parole aux habitants » ; Ce Grand Débat a aussi confirmé leur demande **d'une politique non politicienne** ! Ce ne sont pas ces gens-là qui montrent l'exemple. Les spectateurs de nos conseils municipaux sont effarés de leur attitude permanente, agressive et méprisante envers le maire. Outre leur incompétence (un ancien adjoint d'opposition), pendant 6 ans de 2008 à 2014, a eu besoin de se former !! et a même demandé le remboursement de sa formation à la commune, ce que nous avons bien sûr refusé). On vous en dira d'autres.

Gérard Moncet
Conseiller Spécial du Maire